

Pour un retour de la démocratie et de la mobilité en région euro-méditerranéenne

**Plaidoyer du REF à destination des candidat·e·s aux
élections européennes 2024**

Présentation du REF :

Le REF - Réseau Euromed France est un réseau qui rassemble 40 organisations de la société civile françaises (associations, collectifs et syndicat) engagées dans les pays du pourtour méditerranéen et d'adhérents individuels. Pluri- thématique, l'action du REF et de ses membres couvre une large palette de domaines clés : éducation et jeunesse, art et culture, migrations et mobilités, économie sociale et solidaire, environnement, égalité entre femmes et hommes, droits de l'Homme, recherche... Le REF est une plateforme française, dont les membres sont répartis sur tout le territoire, et qui dispose de son siège à Montreuil.

Liste des membres du REF :

Action Solidarité pour le Développement Humain (ASODH) · Agence de Promotion des Cultures et du Voyage (APCV) · Agir pour le Changement Démocratique en Algérie (ACDA) · Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT) · Association Démocratique des Tunisiens en France (ADTF) · Association des Agences de la Démocratie Locale (ALDA) · AFUS · Animateurs sociaux urbains sans frontières · Arcencielfrance · Association des Femmes d'Europe Méridionale (AFEM) · Association des Marocains en France (AMF) · Association Migrations, Solidarités et Echanges pour le Développement (AMSED) · Association pour le développement des initiatives citoyennes et européenne (ADICE) · Centre d'actions et de réalisations internationales (CARI) · Comité pour le Développement et le Patrimoine (CDP) · Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT) · Confédération Générale du Travail (CGT) · Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM) · Engagé·e·s et Déterminé·e·s · Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) · Fonds Roberto Cimetta · Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) · Institut de Coopération Sociale Internationale (ICOSI) · Instants Vidéo Numériques et Poétiques · Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social (IMF) · Institut de Recherches et d'études Méditerranée Moyen-Orient (iReMMO) · Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône · Ligue des Droits de l'Homme (LDH) · Migrations & Développement (MigDev) · Movmed · NORIA · NOUAS · Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine · REVIVRE · Riposte Internationale · Secours Catholique - Caritas France (SCCF) · Solidarité Laïque · The Markaz Review (TMR) · U Marinu · Younga Solidaire · Des adhérents individuels

80, rue de Paris, Montreuil

Téléphone : 01 48 37 07 73

E-mail : s.kastali@euromed-france.org

<http://www.euromed-france.org/>

INTRODUCTION GÉNÉRALE

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

JANVIER 2024

Proverbe créole, « la grenouille en sait plus sur la pluie que l'almanach ». Voici une histoire de grenouilles que Jean de La Fontaine n'exploita pas. Et pour cause, elle ne peut faire l'objet d'une fable puisqu'elle s'appuie sur une observation scientifique.

Jetez une grenouille dans l'eau bouillante, vous la verrez bondir hors du bac. Jetez à présent une grenouille dans l'eau froide, elle ne réagira pas. Si vous augmentez progressivement la température, elle ne s'en rendra qu'à peine compte jusqu'au moment où il sera trop tard, alors des gourmets voraces pourront se délecter de ses cuisses. Cette réalité-là, c'est ce que vivent les femmes et les hommes de la plupart des pays européens, dits « démocratiques ». Lentement, mais sûrement, à coup d'états d'urgences sécuritaires, sanitaires ou économiques, des lois ou décrets liberticides ne cessent d'être promulgués.

*Que font les grenouilles que nous sommes dans ce bain qui érode **degré après degré nos libertés et notre devoir de solidarité** ? Elles s'habituent.*

*Elles se contentent **des espaces qui leur restent pour s'indigner** ici parce que l'hôpital public se meurt, ou là parce qu'un manifestant a perdu un œil car trop de gardiens de la paix sont devenus des forces de l'ordre avec la bénédiction de leur hiérarchie. Parfois, nous assistons à quelques soubresauts contestataires qui nous réconfortent de toutes les mauvaises nouvelles entendues sur les ondes, des travailleurs qui se suicident dans leur entreprise, des services publics en souffrance, des morts en mer Méditerranée qui viennent s'échouer sur les plages européennes, de la complaisance et de **la coopération des États occidentaux** avec **des régimes autoritaires et/ou populistes** qui répriment les libertés civiles en Syrie, en Algérie, en Tunisie, en Libye, en Egypte, en Turquie..., des désastres écologiques qui menacent la survie même de l'humanité.*

*Un ancien rédacteur en chef des Cahiers du cinéma, Serge Daney, disait que le cinéma et la télévision sont comme les vieux couples, à force de vivre ensemble, ils finissent par se ressembler. Nous pouvons dire la même chose des démocraties et des dictatures, d'ailleurs un néologisme incroyable est déjà entré dans notre vocabulaire sans que cela n'offusque grand monde, la « **démocrature** »...*

Marc MERCIER, président d'honneur du REF

Extrait du texte « Mort, la vie te guette », Cahier du REF n°6 « Le rétrécissement de l'espace de la société civile et des libertés individuelles et collectives en Méditerranée », Août 2020

La Méditerranée compose une réalité géographique évidente, forte d'une pluralité de cultures, d'identités, de diasporas, dans laquelle l'Europe occupe une place importante. La Méditerranée est **un espace de rayonnement historique**, aujourd'hui fractionné et meurtri, d'interdépendances et de complémentarités. La mobilité et la migration sont des **facteurs essentiels** de progrès et d'intégration en région euro-méditerranéenne, accompagnant depuis toujours les trajectoires humaines, familiales, commerciales, artistiques et culturelles de cette région du monde.

Le droit à la mobilité est **un droit fondamental inhérent à la personne humaine** ; le droit à la dignité et la protection des personnes migrantes est un devoir légal et moral, conformément à la charte des droits fondamentaux de l'UE. Or désormais, l'Union européenne et la plupart de ces États membres privilégient **une approche sécuritaire** des flux migratoires, comme le montrent de nombreuses dispositions de la « loi immigration » votée en France le mardi 19 décembre 2023, mais aussi les politiques européennes **d'externalisation des frontières** qui impliquent une coopération renforcée avec des régimes antidémocratiques, tels que la Tunisie, la Libye ou la Turquie, chargés aujourd'hui de sécuriser les frontières européennes.

Sur fond de ressentiment social, monte une vague **populiste et nationaliste**, en Europe et partout dans le monde, qui conforte les régimes autoritaires et la militarisation des relations internationales. Les politiques migratoires actuelles rendent l'Union européenne et ses États membres dépendant de régimes ne respectant pas les standards européens en matière de droits humains, et désavouent ainsi l'idéal européen, déjà extrêmement fragilisé.

La mise en place **d'une politique régionale euro-méditerranéenne** en matière de mobilité et de migration, plus ambitieuse que le cadre de coopération bilatéral de la politique européenne de voisinage, est aujourd'hui fondamentale. Cette politique régionale doit être fondée sur les valeurs en matière de droits humains et de promotion de la paix, qui sont le socle de la construction européenne, et s'appuyer **réellement sur les sociétés et sur les dynamiques économiques, sociales, culturelles et politiques**. C'est la condition pour faire de l'Europe et de la Méditerranée un espace de paix et de prospérité.

A l'occasion **des élections européennes** du 6 et 9 juin 2024, le REF et ses organisations membres ont souhaité produire un document d'interpellation des candidat.e.s français.e.s des différentes listes afin de connaître leur positionnement relatif à la future politique étrangère européenne et particulièrement celle relevant du voisinage méditerranéen, prioritaire à plus d'un titre. Les enjeux actuels méditerranéens actuels sont extrêmement nombreux et importants, aussi le REF, particulièrement inquiet de la montée des populismes et des régimes d'extrême droite en Europe, a fait le choix de **concentrer sa démarche d'interpellation** autour de **trois enjeux** qui sont au cœur des principes fondateurs de l'UE :

- La mise en place d'une politique migratoire intègre : la défense des valeurs de l'UE passe par la reconnaissance du droit des personnes migrantes à la dignité et à la sécurité.
- La défense du droit à la mobilité : les mobilités et les circulations sont un facteur essentiel de progrès et de construction de la paix dans l'espace euro-méditerranéen. Elles doivent être accessibles à tous, et notamment aux plus jeunes.
- La promotion de la citoyenneté : le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales doit être étendu à tous les résidents étrangers

Nous remercions sincèrement par avance les candidat.e.s aux élections européennes de l'attention portée à ce document collectif, et les prions de bien vouloir transmettre leurs éléments de réponse **d'ici le 28 février 2024** à :

Marion ISVI - directrice exécutive du REF - m.isvi@euromed-france.org

Soufyane KASTALI - chargé de communication et de plaidoyer du REF - s.kastali@euromed-france.org

LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE MIGRATOIRE INTEGRE.

La défense des valeurs de l'UE passe par la reconnaissance du droit des personnes migrantes à la dignité et à la sécurité

« Les peuples de l'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes. Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'Etat de droit. » (Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée le 7 décembre 2000).

Les fondements de l'Union européenne accordent une importance cruciale aux droits à la dignité humaine et à la circulation des personnes, dans une Europe qui a connu les guerres, les nationalismes meurtriers, la séparation par des murs, des barbelés et des garde-frontières. La construction européenne, puis la mise en place de l'Espace Schengen, en créant une libre circulation des personnes au-delà des frontières nationales, dans une logique de maillage et d'interconnaissance, ont permis la libre circulation des Européens afin de renforcer l'intégration entre les territoires de l'UE. La libre circulation des personnes est ainsi pleinement reconnue par l'Europe comme un facteur de progrès, nécessaire à la construction d'une solidarité et d'une paix durable entre les pays.

Dans le même temps, depuis plus de 30 ans, comme le rappelle le réseau Migreurop, la protection des frontières extérieures de l'Europe est « une priorité pour les États européens, qui ont adopté diverses stratégies visant au fil des années à renforcer les contrôles migratoires et la sécurisation des frontières des pays de destination, de transit et de départ ». Ces politiques sécuritaires contreviennent au droit à la mobilité des personnes et au droit d'asile, et ont un coût humain dramatique. Fermer les frontières n'empêche pas les migrations, mais les rend plus dangereuses. L'année 2023 aura d'ailleurs enregistré le plus grand nombre de disparitions en mer Méditerranée depuis 2017, soit 2756 personnes. Ce constat offre un visage profondément désolant et éloigné de notre idéal commun. Derrière les politiques de "codéveloppement", de "voisinage", c'est en fait une réalité mortifère que l'on observe aux frontières de l'Europe.

De plus, les politiques d'externalisation permettent aux États européens de sous-traiter à des États tiers le contrôle de leurs frontières ou la gestion de l'asile, alors même que ceux-ci ne sont pas soumis aux mêmes lois et obligations, et ne respectent pas les Conventions européennes et la Charte des droits fondamentaux en matière de droit à la vie, d'interdiction des traitements inhumains et dégradants, de non-refoulement, d'asile et de droit à un recours effectif. Les déclarations ouvertement xénophobes du président de la République tunisienne, Kaïs Saïed, en février 2023, reprenant à son compte la théorie conspirationniste d'extrême droite du grand remplacement et appelant à des « mesures urgentes » contre les Africains subsahariens, n'ont pas empêché l'Union européenne et la Tunisie de signer, le 16 juillet 2023, un protocole d'accord pour un « partenariat stratégique complet » portant notamment sur la lutte contre l'immigration irrégulière. Pourtant, les conséquences de ces relations dangereuses sont connues. Les récits des migrants refoulés vers la Libye ces dernières années se ressemblent : détentions arbitraires prolongées, tortures, assassinats, viols, travail forcé et exploitation, commis par une diversité d'acteurs, dans une situation d'impunité presque totale.

Les politiques de protection des frontières extérieures de l'Europe entraînent dans leur sillage la multiplication des réseaux de trafics humains. Elles conduisent l'UE à mener une politique autoritaire par procuration. Elles font également l'objet d'instrumentalisation de la part de certains Etats partenaires, tels que la Turquie et le Maroc, à des fins politiques et stratégiques.

L'avenir des démocraties européennes doit-il dépendre d'alliances si structurelles avec des régimes ne respectant pas les valeurs de l'UE en matière de droits humains ?

Questions aux candidat.e.s à la page suivante



Soutiendrez-vous une politique migratoire basée sur les droits et non envisagée comme un problème de sécurité ou de terrorisme ?



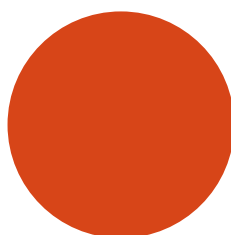
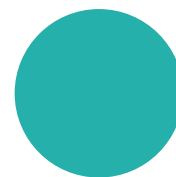
Appliqueriez-vous une politique du “cordon sanitaire” face aux idéologies d’extrême droite en matière d’immigration, refusant toute banalisation ? Si oui, comment ?



Soutiendriez-vous une politique migratoire basée sur une coopération stratégique avec des Etats tiers ne respectant pas les valeurs de l’Europe sanctifiées par les Conventions et la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne ?



Proposerez-vous des sanctions à l’encontre des pays de l’UE qui pratiquent ou encouragent les actes de violences et de barbarie envers les personnes exilées ?



LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ.

Le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales doit être étendu à tous les résidents étrangers

Depuis le traité de Maastricht en 1992 et sa transposition dans les différents droits nationaux, les ressortissants de l'Union européenne (UE) résidant dans un autre État de l'UE bénéficient de la citoyenneté européenne, et notamment du droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et municipales dans leur pays de résidence.


Lorsqu'un État membre quitte l'Union européenne, comme ce fut le cas du Royaume-Uni en 2020, les ressortissants de cet État perdent automatiquement le droit de vote européen. Ils risquent de perdre aussi le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales, lorsqu'ils résident dans un État européen qui n'accorde pas le droit de vote municipal à tous les résidents étrangers. Seuls 14 États membres de l'UE, sur 27, accordent actuellement le droit de vote municipal à tous les étrangers sous réserve d'une certaine durée de résidence. En France, 409 conseillers municipaux britanniques ont vu leurs droits remis en question après le Brexit. Pourtant, la consultation et l'adhésion de toutes les personnes concernées par les projets municipaux sont de plus en plus souhaitées, et de nombreuses communes ouvrent leurs scrutins à tous les résidents, nationaux ou non, en âge de voter, lorsqu'elles consultent leur population sur des projets d'aménagement ou d'investissement.


Le Parlement européen, le Conseil économique et social européen, le Conseil de l'Europe ont, à de nombreuses reprises, pris position en faveur de l'extension du droit de vote communal à tous les étrangers.


Comme le rappelle le collectif, *J'y suis, j'y vote*, de nombreux sondages dans différents pays montrent que l'opinion publique y est également favorable. Selon le sondage Harris Interactive (Lettre de la Citoyenneté, février 2023), 68% des Français se déclarent favorables au droit de vote des étrangers à toutes les élections locales. Il y a donc une véritable demande du corps électoral pour agir dans ce sens.

Malheureusement, depuis le traité de Maastricht qui a accordé la citoyenneté européenne aux 12 millions d'étrangers ressortissants des autres États de l'UE, aucune décision n'est venue étendre cette citoyenneté aux 23 millions d'étrangers non communautaires résidant dans l'UE.

Questions aux candidat.e.s à la page suivante

 Serez-vous prêt à agir pour la garantie des droits politiques en soutenant la mise en place en Europe d'une véritable citoyenneté de résidence en étendant le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales (communales, départementales et régionales) à tous les résidents étrangers, sans distinction d'origine, de race ou de religion ?

 Affirmez-vous l'importance d'une Europe ouverte, inclusive, égalitaire, démocratique, soucieuse du dialogue et de la participation de tous ses habitants ?



LA DEFENSE DU DROIT A LA MOBILITE.

Les mobilités et les circulations sont un facteur essentiel de progrès et de construction de la paix dans l'espace euro-méditerranéen. Elles doivent être accessibles à tous, et notamment aux plus jeunes.

La Méditerranée a toujours été une aire de brassage de populations, comme le démontre l'importante représentation de diasporas méditerranéennes en Europe. Cependant, les pays du pourtour méditerranéen traversent une crise multifactorielle, socio-économique, climatique, générationnelle, géopolitique, qui alimente les replis sur soi, le nationalisme et les fractures entre et à l'intérieur de nos pays. Les jeunes générations représentent la catégorie de la population la plus lourdement impactée. Les reculs démocratiques, les freins massifs à la mobilité, l'absence de perspectives professionnelles dignes pour beaucoup de jeunes, sont facteurs de désespérance et renforcent l'impact des mouvements de radicalisation.

« Faire région » autour d'un socle de valeurs et d'une vision de la Méditerranée qui nous rassemble est devenu une priorité absolue pour maintenir la paix et permettre un développement de nos pays qui bénéficie à tous et toutes. La fragmentation méditerranéenne nécessite d'accroître l'interconnaissance et la convergence d'action entre les différentes typologies d'acteurs qui défendent les valeurs des droits humains universels et de la démocratie. Il est donc urgent de réaffirmer l'importance des mobilités entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée, qui sont une composante essentielle du développement et du décloisonnement des sociétés méditerranéennes.

Les artistes et opérateurs culturels, les associations, jouent un rôle important dans la promotion des mobilités en Méditerranée, à travers diverses initiatives qui permettent le développement de collaborations transnationales, de renforcement de compétences professionnelles, personnelles et citoyennes, à travers des échanges entre pairs, mais aussi la rencontre interculturelle entre des jeunes de différents pays et la lutte contre les préjugés.

Si l'ensemble des membres du REF et de ses partenaires portent des projets de coopération en Méditerranée, on peut citer à titre d'exemple le programme "Ready, Steady, Go", du Fonds Roberto Cimetta, qui soutient la mobilité des jeunes artistes, le réseau Jeunesses Med du REF, qui rassemble 250 jeunes méditerranéennes engagées dans 17 pays afin de créer des projets communs, mais aussi Adab, le Festival des littératures contemporaines du Maghreb et du Moyen-Orient de l'iReMMO qui rassemble des auteurs d'Europe, du Maghreb et du Moyen-Orient, ou encore « La P'tite Istanbul en Fête » de l'ACORT, qui mobilise chaque année en France des associations et artistes de plusieurs pays.

Les sociétés civiles tissent au quotidien des passerelles et des solidarités entre les sociétés méditerranéennes, basées sur les mobilités et les rencontres multi-pays. Pour nos associations, qui doivent faire face à des politiques très restrictives en matière de visas, inscrire des publics, et notamment des jeunes, dans des projets impliquant de la mobilité est un vrai parcours du combattant.

Plusieurs dispositifs européens ont été créés pour favoriser la mobilité des jeunes, leur permettre de se former, d'étudier et de travailler à l'étranger. Ils sont essentiels, mais souffrent d'un manque de visibilité, notamment auprès des populations les plus éloignées des réseaux et de l'information. De plus, ils sont souvent peu adaptés aux jeunes les plus prioritaires (jeunes vivant dans des territoires enclavés, sans emploi, peu qualifiés, etc.). Si la mobilité est un droit et un facteur de développement essentiel pour tout individu, des politiques visant à promouvoir la mobilité des catégories de la population les plus entravées doivent faire l'objet d'une stratégie accrue.

Les jeunes les plus précaires, pour qui l'obtention de visas reste inaccessible, mais aussi les artistes, journalistes, ou représentants des minorités (sexuelles notamment), de plus en plus réprimés dans leurs pays d'origine, doivent pouvoir accéder aux mobilités, qui constituent des îlots de liberté et d'émancipation. Les mobilités permettent de préserver la liberté artistique et la liberté d'expression. L'Europe doit être un territoire d'accueil de programmes et d'initiatives artistiques et citoyennes internationaux, afin de soutenir les acteurs démocratiques et la citoyenneté des jeunes, et assumer ainsi pleinement son rôle de protection des diversités face aux autoritarismes.

Questions aux candidat.e.s à la page suivante

EN TANT QUE DÉPUTÉ·E EUROPÉEN·NE



Considérez-vous les mobilités comme un facteur essentiel de progrès et de construction de la paix en région euro-méditerranéenne ?



Défendez-vous un accès élargi à la mobilité, pour toutes et tous, et notamment pour les personnes qui en sont le plus éloignées (jeunes précaires et/ou victimes de répression dans leurs pays d'origine) ?



Reconnaissez-vous les sociétés civiles indépendantes comme des acteurs essentiels à la promotion des valeurs démocratiques ? Vous engagez-vous à soutenir les programmes des sociétés civiles impliquant des mobilités ? Si oui de quelle manière ?



merci pour votre participation

Avec le soutien de :

